

RUBRIQUE 1: Identification

Identificateur de produit:

Désignation commerciale du produit: Kalama* K-FLEX* 500
Numéro de produit utilisés par les entreprises: FLEX500
Autres moyens d'identification: Non disponible

Utilisation recommandée et restrictions d'utilisation des produits chimiques:

Utilisations: Plasticizer
Restrictions d'utilisation: Aucune identifiée

Renseignements concernant le fournisseur:

Fabricant / Fournisseur: Emerald Kalama Chemical B.V.
Havennr. 4322 - Montrealweg 15
3197 KH Rotterdam-Botlek - THE NETHERLANDS
Téléphone : +31 88 888 0512/-0509
kflex.emea@emeraldmaterials.com
e-mail: product.compliance@emeraldmaterials.com

Pour plus de renseignements sur cette FDS:

Numéro d'appel d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 5, H303
Danger pour le milieu aquatique, Danger aigu, catégorie 2, H401
Danger pour le milieu aquatique, Danger chronique, catégorie 3, H412

Éléments d'étiquetage:

Pictogramme(s) de danger: Sans objet

Mention d'avertissement:

Attention

Mention(s) de danger:

H303 Peut être nocif par ingestion.
H401 Toxique pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mention(s) de mise en garde:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale, régionale et internationale.

Informations supplémentaires: Pas de renseignements supplémentaires

Classification and hazards statements are listed according to the United Nations Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (GHS). Regulations in individual countries/regions may determine which classifications and hazard statements are applicable based on adopted hazard classes and categories. Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

Autres dangers: Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Mélange:

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>% en poids</u>
0000120-55-8	Dibenzoate de diéthylène glycol	35-<45
0027138-31-4	Dibenzoate de dipropylène glycol	35-<45

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Description des premiers secours:

Généralités: Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Toute substance en contact avec l'oeil devrait être enlevée par lavage immédiat à l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la peau: Laver soigneusement la région contaminée avec beaucoup d'eau et du savon. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Inhalation: Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Protection des secouristes: Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Irritation. Le contact prolongé ou répété peut aggraver les affections cutanées présentes. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Indications de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial: Traiter les symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre extinctrice ABC, de la mousse ou du dioxyde de carbone. L'eau ou la mousse peuvent provoquer le moussage. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les récipients exposés au feu. On peut utiliser de l'eau pulvérisée pour curer les déversements accidentels loin des endroits d'exposition.

Moyens d'extinction inappropriés: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit:

Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion: Ce produit ne pose pas de risque d'incendie mais brûlera s'il est enflammé. Exposé à des chaleurs extrêmes, le récipient fermé peut éclater (en raison de la pression accumulée).

Produits de combustion dangereux: Des substances irritantes ou toxiques seront émises pendant la brûlure, la combustion ou la décomposition. Voir la section 10 (Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers: Porter un appareil respiratoire autonome avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive) et des vêtements de protection. Le personnel ne portant pas d'appareil respiratoire doit quitter la zone de façon à ne pas être exposé à des gaz toxiques provenant de la combustion, du brûlage ou de la décomposition. Dans un endroit fermé ou mal ventilé, porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage, immédiatement après un incendie, ainsi que pendant la phase d'attaque des opérations d'extinction du feu.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Voir la section 8 pour obtenir des recommandations

Nom du FDS: Kalama* K-FLEX* 500

sur le port d'un équipement de protection individuelle. En cas de déversement dans un endroit encloué, ventiler l'endroit. Éliminer les sources d'inflammation.

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas purger le liquide dans les égouts publics, le réseau d'eau ou les eaux de surface.

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage: Contenir en endiguant avec du sable, de la terre ou un autre matériau non combustible. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. Absorbe les déversements à l'aide d'un produit inerte. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Ne pas couper, percer ou souder sur ou à proximité du récipient. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact répété ou prolongé avec la peau. Éviter d'inhaler l'aérosol, le brouillard, l'embrun de pulvérisation, la fumée ou la vapeur. Ne pas boire, goûter, avaler ou ingérer ce produit. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur, d'étincelles et de flammes. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser les contenants vides n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage et d'une remise en état industriels. Le conteneur vide contient un résidu qui peut présenter les mêmes risques que le produit. Les produits plastifiants ramollissent les matières plastiques et ne doivent donc pas être transportés dans des circuits de canalisation fabriqués dans ces matériaux.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle (OEL):

<u>Nom Chimique</u>	<u>ACGIH - TWA/Niveau plafond</u>	<u>ACGIH - STEL</u>
Dibenzoate de diéthylène glycol	N/E	N/E
Dibenzoate de dipropylène glycol	N/E	N/E

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés: Assurer une ventilation efficace et au besoin par aspiration à la source pour éloigner les embruns de pulvérisation, aérosols, fumées, brouillards et vapeurs des employés et prévenir leur inhalation systématique. La ventilation doit être adéquate pour maintenir le milieu de travail sous la ou les limites d'exposition indiquées dans la fiche de données de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage: Porter du matériel de protection des yeux.

Protection de la peau et du corps: Porter des gants protecteurs. Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

Protection respiratoire: Avec une ventilation appropriée, il n'est pas nécessaire d'utiliser une protection respiratoire. En cas de ventilation insuffisante, porter l'équipement respiratoire approprié aux risques.

Informations diverses: Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

État physique:	Liquide	pH:	Non disponible
Apparence:	Incolore à jaune pâle	Densité relative:	1.14
Odeur:	Aromatique légère	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	>3 - <4

Nom du FDS: Kalama* K-FLEX* 500

Seuil olfactif:	Non disponible	Pourcentage volatile (poids):	2.9%
Solubilité dans l'eau:	Négligeable	Composés organiques volatiles (VOC):	2.9% ASTM D2369
Taux d'évaporation:	<1	Point d'ébullition °C:	>350 °C @ 760 mm Hg (extrapolé)
Pression de vapeur:	0,0000258 mm Hg @ 25°C (extrapolé)	Point d'ébullition °F:	>662 °F @ 760 mm Hg (extrapolé)
Densité de vapeur:	11,3 (l'air=1)	Point d'éclair:	210°C (410°F) ASTM D-92
Viscosity:	70 cSt @ 25°C; 25 cSt @ 40°C	Température d'auto-inflammabilité:	Non disponible
Point de fusion / Point de congélation:	6 °C (43 °F)	Inflammabilité (solide, gaz):	Sans objet (liquide)
Propriétés comburantes:	Pas d'oxydation	Limites d'inflammabilité ou Limites d'explosivité:	LFL/LEL: Non disponible UFL/UEL: Non disponible
Propriétés explosives:	Non explosif	Tension de surface:	44.4 dynes/cm @ 25°C (ASTM D1331)
Température de décomposition:	Non disponible		

Autres informations: Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité: Aucun connu.

Stabilité chimique: Ce produit est stable.

Possibilité de réactions dangereuses: La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter: Sources de chaleur et de combustion excessives.

Matières incompatibles: Éviter les acides, bases et agents oxydants concentrés. Éviter le contact avec les phénols.

Produits de décomposition dangereux: Oxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables:

Généralités: Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum.

Yeux: Susceptible d'irriter les yeux.

Peau: Susceptible d'irriter la peau.

Inhalation: Les concentrations élevées de vapeur en suspension dans l'air produites par chauffage, brouillard ou pulvérisation peuvent irriter les voies respiratoires et les muqueuses.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut entraîner une irritation.

Renseignements sur la toxicité aiguë: Peut être nocif par ingestion - Catégorie 5. ATEmélange (voie orale) : >4000 - <5000 mg/kg. ATEmélange (voie cutanée) : >2000 mg/kg. ATEmélange (par inhalation) : >200 mg/l, 4 h.

Nom Chimique	CL50 Inhalation	Espèce	DL50 Orale	Espèce	DL50 Cutané	Espèce
Dibenzoate de diéthylène glycol	>200 mg/L (aérosols, Rat / adulte 4 heures)		4190 mg/kg	Rat / adulte	>2000 mg/kg	Rat / adulte
Dibenzoate de dipropylène glycol	>200 mg/L (aérosols, Rat / adulte 4 heures)		3914 mg/kg	Rat / adulte	>2000 mg/kg	Rat / adulte

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Nom du FDS: Kalama* K-FLEX* 500

Nom Chimique

Dibenzoate de diéthylène glycol
Dibenzoate de dipropylène glycol

Irritation de la peau

Irritant léger
Irritant léger

Espèce

Lapin / adulte
Lapin / adulte

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Nom Chimique

Dibenzoate de diéthylène glycol
Dibenzoate de dipropylène glycol

Irritation des yeux

Irritant léger
Irritant léger

Espèce

Lapin / adulte
Lapin / adulte

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Nom Chimique

Dibenzoate de diéthylène glycol
Dibenzoate de dipropylène glycol

Sensibilisation cutanée

Non sensibilisant
Non sensibilisant

Espèce

Cobaye / adulte
Cobaye / adulte

Cancérogénicité: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). DIBENZOATE DE DIÉTHYLÈNE GLYCOL : Les essais in vitro n'ont montré aucune activité mutagène. DIBENZOATE DE DIPROPYLÈNE GLYCOL : Les essais in vitro n'ont montré aucune activité mutagène.

Toxicité pour la reproduction: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). DIBENZOATE DE DIÉTHYLÈNE GLYCOL : Les études animales ont indiqué une NOAEL (pas de niveau observé effet nocif) pour la toxicité maternelle de 1000 mg / kg / jour et pour la toxicité foetale de 500 mg / kg / jour (rats). DIPROPYLÈNE GLYCOL DIBENZOATE : Toxicité sur la reproduction, étude par voie orale sur 2 générations chez le rat : Dose sans effet nocif observable (NOAEL) = 500 mg/kg de poids corporel/jour Toxicité pour le développement par voie orale, rat : NOAEL de 500 mg/kg de poids corporel/jour, Toxicité pour le développement prénatal, orale, lapin (OCDE 414) : DSENO de 250 mg/kg de poids corporel/jour (toxicité maternelle, toxicité pour le développement de l'embryon/fœtus).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). DIBENZOATE DE DIÉTHYLÈNE GLYCOL : Une étude d'exposition alimentaire de 13 semaines chez le rat à une dose de 2500 mg/kg/jour a mis en évidence une baisse du poids corporel et des effets sur le sang, la rate et le cæcum, avec rétablissement complet dans les 4 semaines après l'exposition. NOAEL (concentration sans effet nocif observé), orale, rat - 1000 mg/kg bw/jour. DIBENZOATE DE DIPROPYLÈNE GLYCOL : Une étude d'exposition alimentaire de 13 semaines chez le rat a mis en évidence une baisse du poids corporel et des effets sur le foie, la rate et le cæcum à une dose de 2500 mg/kg/jour, avec rétablissement complet dans les 4 semaines après l'exposition. NOAEL (concentration sans effet nocif observé), orale, rat - 1000 mg/kg de poids corporel/jour.

Danger par aspiration: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Renseignements sur les autres formes de toxicité: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ecotoxicologiques:

Nom Chimique

Dibenzoate de diéthylène glycol
Dibenzoate de diéthylène glycol
Dibenzoate de diéthylène glycol
Dibenzoate de diéthylène glycol
Dibenzoate de dipropylène glycol
Dibenzoate de dipropylène glycol
Dibenzoate de dipropylène glycol

Espèce

Poissons
Invertébrés
Algues
Micro-organismes
Poissons
Invertébrés
Algues

Aiguë

LL50 2.9 mg/L (96 heures)
EL50 6.7 mg/L (48 heures)
EL50 10.94 mg/L (72 heures)
NOEC >=10 mg/L (3 heures)
LC50 3.7 mg/L (96 heures)
EL50 19.3 mg/L (48 heures)
EL50 4.9 mg/L (72 heures)

Aiguë

LL50 3.9 mg/L(96 heures)
N/E
EL50 14.55 mg/L(96 heures)
LC50 >3 mg/L(96 heures)
N/E
EL50 3.6 mg/L(96 heures)

Chronique

N/E
N/E
NOELR 2.2 mg/L(72 heures)
N/E
N/E
NOELR 1 mg/L/0.46 mg/L(72 hours/96 hours)

Persistance et dégradabilité: D'après les données de matières similaires, est présumé facilement biodégradable.

Nom Chimique

Dibenzoate de diéthylène glycol
Dibenzoate de dipropylène glycol

Biodégradation

Facilement biodégradable (OECD 301B)
Facilement biodégradable (OECD 301B)

Nom du FDS: Kalama* K-FLEX* 500

Potentiel de bioaccumulation: Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

<u>Nom Chimique</u>	<u>Facteur de bioconcentration (BCF)</u>	<u>Log Kow</u>
Dibenzoate de diéthylène glycol	60 L/kg	3.2 (25°C)
Dibenzoate de dipropylène glycol	<200 L/kg	3.9 (20°C)

Mobilité dans le sol: Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

<u>Nom Chimique</u>	<u>Mobilité dans le sol (Koc/Kow)</u>
Dibenzoate de diéthylène glycol	1500 (20°C)
Dibenzoate de dipropylène glycol	3981 @ 20°C

Autres effets néfastes: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Mettez les contenus inutilisés au rebut (incinération) conformément aux réglementations nationales et locales. Mettez le récipient au rebut conformément aux réglementations nationales et locales. Engagez des entreprises de gestion des déchets dûment agréées, le cas échéant.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

UN number: N/A

Nom d'expédition des Nations unies:

Non réglementé - Voir les détails sur le connaissance

Classe(s) de danger pour le transport:

Catégorie de danger étatsunienne DOT: N/A

Catégorie de danger canadienne TDG: N/A

Catégorie de danger européenne ADR/RID: N/A

Catégorie de danger (océans) Code IMDG: N/A

Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA: N/A

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

Groupe d'emballage: N/A

Dangers pour l'environnement:

Polluants marin: Sans objet

Substance dangereuse (États-Unis): Sans objet

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Sans objet

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Sans objet

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question:

Réglementations autres: Pas de renseignements supplémentaires

Inventaires des produits chimiques:

<u>Réglementation</u>	<u>Statut</u>
Inventaire australien des substances chimiques (AICS):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES):	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y

Réglementation

Statut

Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	N
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	Y
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):	Y
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	Y
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	Y
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:	Y
U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) (Active) :	Y

Une mention "Y" signale que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une mention "N" signale que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'y a pas de mention dans l'inventaire public (ou n'existe pas sur l'inventaire ACTIF de l'organisme TSCA américain) ; 2) aucune information n'est disponible ; ou 3) le composant n'a pas été étudié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

Remarques sur l'inventaire des produits chimiques: Nouvelle-Zélande: Un ou plusieurs composants peuvent être couverts par une norme de groupe.

Europe REACh (EC) 1907/2006: Les composants applicables sont enregistrés, exclus ou conformes. La réglementation REACh ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Emerald Performance Materials a satisfait à ses obligations dans le cadre de la réglementation REACh. Les informations REACh concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACh différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Légende:

*: Marque de commerce propriété de Emerald Performance Materials, LLC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

N/A: Sans objet

N/E: Non établi

STEL: Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:

Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur nos connaissances actuelles et ont pour unique objet la description du produit en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Aussi, les présentes ne sauraient en aucun cas être considérées comme ayant valeur de garantie quant à une propriété quelconque du produit, et le client est seul responsable de l'usage qui est fait des présentes.

Fiche de données de sécurité préparée par :

Service de conformité des produits

Emerald Performance Materials, LLC

1499 SE Tech Center Place, Suite 300

Vancouver, WA 98683

États-Unis